

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

CONSOLIDER ET CLARIFIER L'ORGANISATION DE LA MANUTENTION DANS LES
PORTS MARITIMES - (N° 2790)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3

présenté par
M. Duron, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au premier alinéa de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.